

Numéros utiles

Accueil Mairie

Horaires d'ouverture

du lundi au jeudi
de 8h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00
le vendredi
de 8h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00

TEL : 04 66 32 82 10

FAX : 04 66 32 89 99

Mail :

mairie.banassac-canilhac@orange.fr

Site internet :

www.banassac-canilhac.fr

facebook

Mairie de Banassac-Canilhac, Lozère

Déchetteries

Baraque de Trémolet:

Du lundi au Samedi De 10h00
à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Tel : 04 66 48 14 06

St Germain du Teil :

Le mercredi De 14h00 à
16h00

Le samedi De 10h00 à 12h00
et de 14h00 à 16h00

Tel : 04 66 31 41 23

Gendarmerie : 04 66 32 80 04

Samu : 15

Pompiers : 18

N° urgences Européen : 112

EN BREF... VIE PRATIQUE

CONCILIATEUR DE JUSTICE



Les conciliateurs du Tribunal Judiciaire de MENDE sont compétents si vous êtes domiciliés en LOZERE, si le lieu de votre différend et si le domicile du défendeur se situe également sur notre département.

Monsieur LEVEQUE est notre contact sur le secteur Sud-Lozère. Vous pouvez le joindre par mail : guy.leveque@conciliateurdejustice.fr ou par tel au 06 73 89 47 07.

ANIMATION A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE



Dans le cadre des itinéraires numériques organisées par la Médiathèque Départementale de la Lozère, en partenariat avec NUM'N COOP, la bibliothèque de Banassac organise le **mercredi 17 novembre**, 2 animations gratuites pour les enfants :

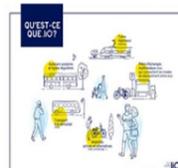
- Robots éducatifs / 10h - 12h pour les 8 - 12 ans
- Escape Game / 14h45 - 17h pour les 12 - 16 ans

Renseignements et inscriptions auprès de la mairie au 04 66 32 82 10

LIO - LA LIGNE DE BUS

Voyager avec LIO ne vous coûtera qu'un euro, chantez le sur tous les toits...

Tous les horaires et les arrêts sont sur le site internet : mestrajets.lio.laregion.fr



MARCHÉ ASSOCIATIF À BANASSAC

NOUVEAU



PRODUCTEURS LOCAUX



tous les jeudis soirs
sur la place de l'église

Uniquement sur commandes sur cagette.net

Instauré sur notre commune par l'association « FAMILLES ACTIVES », ce marché de producteurs vous permettra de regrouper vos achats de produits en direct de la ferme, de retirer et payer vos commandes sur la place de Banassac tous les jeudis de 17h à 19h.

Il vous suffit de vous connecter sur le site cagette.net pour faire votre marché.

Si toutefois vous n'avez pas internet vous pouvez vous rendre au lieu et à l'heure prévus pour y acheter sur place le surplus que les agriculteurs auront à vous proposer.



Bulletin Municipal n°19

Commune de Banassac-Canilhac



L'édito du maire	2	Culture - Info - Tourisme	6	9
Infos - Vie pratique	3	Infos - Vie pratique	7	8
Ecole - Culture	4	5	En Bref...	10

Une pensée...

"Colchiques dans les prés, fleurissent, fleurissent, colchiques dans les prés, c'est la fin de l'été."

Francine COCKENPOT, compositeur, Jacqueline DEBATTE, auteur



SEPTEMBRE

Ce Bulletin Municipal a été préparé et mis en page par la Commission Communication-Tourisme.

Directeur de publication : David RODRIGUES

Impression : Mairie de Banassac-Canilhac - Photos : Fonds Mairie



Mesdames, Messieurs, mes chers concitoyens,



Le mois de septembre a sonné la fin de la période des vacances. Chacune et chacun a repris ses activités quotidiennes et les enfants le chemin de l'école.

L'ombre de la COVID, planant encore au-dessus de nos têtes, nous avons donc dû adapter, une fois encore, les moyens humains et matériels. Je remercie mon Adjointe Guylène FAGES ainsi que les membres de la Commission Ecole qui ont travaillé sur l'organisation de l'accueil des élèves dans les meilleures conditions possibles compte tenu des règles sanitaires imposées par le ministère de l'Education nationale.

Les comités des fêtes et d'animation de notre commune ont organisé toutes les activités possibles. La population s'est retrouvée autour d'un marché, d'un vide grenier, d'un repas animé. Une fois encore je tiens à renouveler mes remerciements auprès des associations qui font vivre notre village malgré les contraintes liées à la COVID.

Hélas, les dernières mesures lancées par le gouvernement concernant le PASS SANITAIRE ont eu raison de l'organisation de l'embrasement de l'église prévu initialement.

Lors du conseil du 16 juillet dernier, le schéma d'assainissement et le Plan Local d'Urbanisme ont été approuvés tels qu'ils ont été présentés en Préfecture après enquête publique. Le nouveau PLU est donc opposable depuis le 6 septembre. Il est consultable en mairie.

Le dossier concernant l'aménagement du quartier de la gare est toujours en cours. Le Conseil Municipal continue de réfléchir aux possibilités d'implantation de nouvelles entreprises qu'offrent ce quartier. Suite à un appel d'offre, l'étude de faisabilité sur l'aménagement de cet espace a été confié au cabinet d'architecture et d'urbanisme COCO ARCHITECTURE.

Dans le cadre de ce projet, les enseignants de l'école du Sycomore ont invité leurs élèves à faire des suggestions pour la réhabilitation de ce quartier. Leur réflexion a fait l'objet d'une exposition commentée à la salle Jean Gazagne, le 24 juin dernier. Je les remercie pour leurs propositions et pour le temps passé sur ce dossier.

Enfin, je tiens à remercier très sincèrement les personnes qui embellissent et entretiennent les abords de leurs domiciles. Le fleurissement de vos jardins, de vos balcons, de vos devants de portes, le nettoyage des trottoirs, donnent une belle image de notre village et rendent plus agréable la promenade.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Le Maire,

David Rodrigues

CULTURE

PASS CULTURE

Le **Pass Culture**, est un dispositif porté par le Ministère de la Culture.

Il a pour but de faciliter l'accès des jeunes de 18 ans à la culture en leur offrant 300 €, disponibles pendant 24 mois, afin de découvrir, réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques tels que livres, concerts, théâtre, musée, cours de musique, abonnements...mais aussi d'acheter des livres, vinyles, matériels artistiques...

De nombreuses offres gratuites sont également disponibles.



LE PASS JEUNESSE EST RECONDUIT EN 2021



Dans le cadre de la politique jeunesse départementale, les élus du Département ont décidé de créer un **Pass'jeunesse**, il s'agit de permettre aux jeunes de disposer d'un chéquier ouvrant droit à des réductions sur différentes activités sportives, culturelles ou de loisir.

L'idée est de favoriser l'esprit d'ouverture et la curiosité des jeunes en les incitant à aller vers des activités qu'ils n'ont jamais pratiquées.

Il s'adresse aux jeunes de 11 à 15 ans, collégiens, apprentis. La participation des familles pour obtenir ce chéquier est de 10 €.

Ce chéquier d'une valeur de 60 € sera composé comme suit :

6 chèques « sport » d'une valeur de 5 €, valables pour :

- l'adhésion à un club sportif agréé (hors temps scolaire)

- des activités sportives saisonnières (ski, canoë, accrobranche...)
- des entrées en piscines municipales (carte d'abonnement uniquement)

6 chèques « culture/loisirs », d'une valeur de 5 €, valables pour :

- des entrées pour des concerts, spectacles, parcs, musées ou grottes
- l'adhésion à un club (théâtre, musique, cirque, poterie, peinture, chant...)
- des entrées au cinéma (carte d'abonnement uniquement)

Comment ça marche ?

1 – Commandez et payez votre **Pass'jeunesse** en ligne sur le site internet du Département : lozere.fr

2 – Retirez votre **Pass'jeunesse** lors de la tournée des collèges organisée en septembre (ou à défaut auprès des services du Département).

3 – Consultez le guide des partenaires conventionnés sur le site internet du Département : lozere.fr

4 – Utilisez vos chèques tout au long de l'année scolaire auprès des partenaires conventionnés. La valeur faciale du/des chèque(s) viendra en déduction du prix de la cotisation ou de l'entrée.

Plus de renseignements au 04 66 49 95 52 ou sur jeunesse@lozere.fr

UTILISATION DE L'EAU

La Commune de Banassac-Canilhac investit depuis des années sur l'amélioration de la qualité de l'eau.

Afin d'éviter tout problème lié à des eaux parasites qui pourraient contaminer le réseau d'eau public, la Mairie vous rappelle que depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits, forage ou simple prise d'eau) à des fins d'usage domestique **doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.**

Deux raisons essentielles justifient la déclaration des forages domestiques :

- La déclaration vise à faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de ces ouvrages sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques. En effet, l'eau est un bien commun à protéger. Mal réalisés, les ouvrages de prélèvement, qui constituent l'accès à cette ressource, peuvent être des **points d'entrée de pollution de la nappe phréatique**. Ils doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière lors de leur conception et leur exploitation.
- **L'usage d'une eau d'un ouvrage privé, par nature non potable, peut contaminer le réseau public** si, à l'issue d'une erreur de branchement par exemple, les deux réseaux venaient à être connectés. C'est pourquoi, la déclaration permet de s'assurer qu'aucune pollution ne vient contaminer le réseau public de distribution

d'eau potable.



Extrait du règlement de l'eau de Banassac-Canilhac

Article 12 : Installations intérieures et privées de l'abonné, fonctionnement, règles générales

Conformément au règlement sanitaire, les installations intérieures d'eau, du fait de leur conception ou de leur réalisation, ne doivent pas provoquer des phénomènes de retour d'eau pour éviter la pollution du réseau public d'eau potable par des matières résiduelles, des eaux nocives ou toute autre substance indésirable.

Lorsque les installations intérieures d'un abonné risquent d'entraîner des répercussions nuisibles sur la distribution publique

ou de ne pas être conforme aux prescriptions du règlement sanitaire départemental, le Service des Eaux, les services préfectoraux ou tout organisme mandaté par la collectivité peuvent, en accord avec l'abonné, procéder à leur vérification. Les canalisations d'utilisation d'eau de pluie, de source ou puits privés à des fins domestiques (lave-linge, WC, etc...) **devront être indépendantes de celles de la distribution d'eau publique.**

En cas d'urgence ou de risque pour la santé publique, ces organismes peuvent intervenir d'office.

Article 13 : Installations privées de l'abonné. Cas particuliers

Tout abonné disposant à l'intérieur de sa propriété de canalisations alimentées par de l'eau ne provenant pas de la distribution publique doit en avvertir le Service des Eaux. Toute communication entre ces canalisations et la distribution intérieure après compteur est formellement interdite.



LE ROLE DES SECRETAIRES DE MAIRIE



Les secrétaires de mairie assurent de multiples missions. Elles sont

polyvalentes. Elles organisent et assurent notamment l'accueil des usagers du service public dans les meilleures conditions. Ce métier requiert de nombreuses qualités notamment la rigueur, l'autonomie, la discrétion et la neutralité.

En plus des tâches propres à notre mairie, elles interviennent auprès des visiteurs qui le

demandent sur le pôle numérique mais également pour la gestion de la bibliothèque municipale avec l'association LISONS ENSEMBLE. Enfin elles jouent également le rôle de guichetières pour la poste désormais intégrée aux bureaux de la mairie.

Au sein de notre mairie, trois secrétaires se partagent les tâches. Pour vous aider à mieux comprendre qui fait quoi, voici un petit descriptif du rôle de chacune d'entre elles.

MARIE-CLAUDE BARRIERE

- Comptabilité / Finance
- Ressources humaines
- Eau et assainissement
- Préparation du Conseil Municipal et des réunions de travail
- Funéraire
- Relation avec le Camping municipal

ISABELLE AUSSEL

- Gérante de l'Agence Postale Communale
- Urbanisme
- Rédaction d'actes administratifs
- Tâches administratives quotidiennes
- Archivage et classement

MYRIAM ARRUFAT

- Etat-civil
- Elections, liste électorale
- Facturation cantine et inscription école
- Bibliothèque
- Communication
- Social
- Remplacement Agence Postale

PRESENTATION DE L'EQUIPE TECHNIQUE



Elle est actuellement composée de trois agents, Benoît ALBOUY, Christophe ACHON et Thierry PINEL. L'équipe a été complétée par Cédric BOUQUET, venu en renfort, durant la saison estivale.

Leur mission est d'entretenir les

espaces verts, de débroussailler, de faucher. Ils interviennent également sur le réseau d'eau potable (entretien du réseau, nettoyage des réservoirs, assainissement), et réalisent des travaux de maintenance, d'aménagement et de petits bricolages. Ils sont également chargés de l'entretien des rues et des locaux communaux dont l'école qui nécessite une veille constante.

Cette année le Conseil Municipal, pour alléger la charge de travail, a décidé de confier le fauchage des voiries intercommunales à la

Communauté de Communes.

La commune a fait l'acquisition, récemment, d'un tracteur avec une étrave qui vient remplacer l'ancien matériel beaucoup moins performant et devenu vétuste.



ECOLE

RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire a eu lieu le jeudi 2 septembre 2021.

L'effectif initial est d'environ cent élèves inscrits au sein de notre école en ce début d'année scolaire. Les nouveaux arrivés ne compensent pas tout à fait la promotion de CM2 partie en 6ème qui a reçu en juin dernier un dictionnaire dernière génération offert par la mairie.

Du changement au niveau de l'équipe :

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle équipe qui s'est étoffée par l'arrivée de Marie MARS, en renfort sur la cantine compte tenu du protocole sanitaire toujours en vigueur.

A noter également le remplacement de Mme Monique SOULICE partie en retraite, par Mme Martine PAILLER à la cantine, garderie et ménage.

Bienvenue et à tous les personnels et enseignants ainsi qu'aux élèves. Nous leur souhaitons une très bonne année scolaire.



De gauche à droite : Vincent LACROIX, Laure ENARD, Marie CHIBAUDEL, Marie VINCENT, Marie-Noëlle MEILLET, Cathy CUARTERO, Yannick MOURGUES, Magali KEHRINGER, Valérie BOUSSAC, Isabelle GUIRAL, Marie MARS, Aysset BUYUKARIKAYA et Martine PAILLER.

NOUVEAU : TARIFICATION SOCIALE DE LA CANTINE

La cantine scolaire est à la fois un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les parents exercent des activités professionnelles éloignées du domicile, mais également un espace privilégié d'inclusion sociale pour les enfants. Elle permet aux élèves de de manger un repas complet et équilibré.

L'Etat, afin d'aider les familles les plus en difficulté, notamment compte tenu de la crise, a proposé aux communes la mise en place d'une tarification sociale des cantines.

Ce dispositif consiste à proposer aux familles, différents tarifs en fonction de leurs revenus et du nombre

d'enfants au foyer. C'est une tarification progressive calculée à partir du quotient familial de la CAF. Elle permet de proposer des repas à partir de 0.90 € ou 1 € lorsque les familles sont éligibles.

Une subvention de l'Etat de 3€ sera versée aux collectivités pour chaque repas facturé à 1€ ou moins.

Le Conseil Municipal de Banassac-Canilhac, après en avoir délibéré, a décidé de mettre en place une tarification sociale pour la cantine à compter de la rentrée et pour une période de 3 ans.

BOITE A LIVRES

Une boîte à livres exclusivement destinée aux enfants a été installée près de l'entrée de l'école.

Qu'est ce qu'une boîte à livres ?

Une boîte à livres est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement.

Ce projet, initié par les élèves de la classe de CM2 (promotion 2019/2020) qui en avaient créé les plans, a vu le jour en juin dernier.

Benoît notre agent technique s'est chargé de la construire avec des matériaux recyclés.

Elle est là pour vos enfants, n'hésitez donc pas à l'utiliser.



INFOS - VIE PRATIQUE

ARRIVEE DE LA FIBRE ORANGE

Le déploiement de la Fibre est bien avancé sur notre commune. Une trentaine de logements est d'ores et déjà éligible à la Fibre.

Pour vérifier si vous faites partie de ces logements, rendez-vous sur le site internet de ALLIANCE THD.

Afin de mieux vous informer, une équipe de conseillers en porte à porte devrait vous rendre visite très prochainement.

Vous aurez ainsi la possibilité de souscrire à la Fibre sans avoir à vous déplacer en boutique.

En attendant, voici quelques précisions intéressantes à

vous communiquer et qui répondront peut-être à vos questions :

- chacun peut vérifier son éligibilité (site internet ALLIANCE THD)
- Aucun engagement, c'est vous qui le demandez
- Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site d'Orange



APPEL AUX ASSOCIATIONS

VOTRE VILLAGE A BESOIN DE VOUS

L'activité de bénévolat dans notre commune a été grandement perturbée depuis l'année dernière. Le calendrier des animations a été bouleversé par l'arrêt total de toutes les activités associatives, sans réelle perspective de reprise à l'horizon.

Oui mais voilà, à présent que le bout du tunnel semble pointer, le vide

créé par la crise sanitaire a eu raison d'un certain nombre de bénévoles qui se sont découragés.

Les associations sont garantes de l'animation du village, les comités des fêtes et d'animation notamment, jouent un rôle primordial dans le maintien de la vie du village. Or la plupart des associations sont actuellement confrontées à un manque criant de bénévoles.

Si vous souhaitez apporter votre contribution à l'effervescence de votre village, si vous êtes disponibles, si vous souhaitez voir arriver de nouvelles programmations et que de nouveaux rendez-vous soient pris avec la population, faites-vous connaître sans plus tarder auprès de la mairie ou bien directement auprès des associations qu'il vous plairait de rejoindre.

Pour info, Le Comité d'animation de Banassac tiendra son A.G le 2 octobre prochain à 18h à la salle Jean Gazagne .



Club de L'Oustal



AIRES DE JEUX

Notre commune possède 3 aires de jeux pour enfants situées au cœur des villages de Banassac, Canilhac et Malvezy . Certaines devenues vétustes ont besoin d'être rénovées et sécurisées. C'est le cas actuellement de l'aire de jeux de Canilhac qui bénéficie d'un petit coup de jeune. Une balançoire est en train

d'être installée et l'ensemble en bois est en cours de restauration. Pour un atterrissage en douceur au pied du toboggan, entre-autre, le sol a été entièrement revu selon les normes de sécurité en vigueur. Un banc devrait y être installé afin de permettre aux parents de rester à proximité de leurs enfants pour

une surveillance accrue tout en appréciant le site.



UNE VISITE TRES OFFICIELLE A L'ECOLE DU SYCOMORE

Le 3 septembre dernier, nous avons eu l'honneur de recevoir à l'école, M. Alexandre FALCO, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) de la Lozère.

Il était accompagné de M. Olivier MARTY, Inspecteur de l'Education Nationale et de M. Eric BEAUCLAIR, Conseiller Pédagogique en EPS.

Ils ont été accueillis par Marie-Noëlle MEILLET, Directrice de l'école, ainsi que par Sylvie NORMANDIN CITERIN, première Adjointe à la Mairie de Banassac-Canilhac, accompagnée de Yannick FAGES, Conseiller Municipal et membre de la Commission Ecole de la Commune.

Pour l'occasion l'ensemble du personnel enseignant leur avait préparé un accueil digne d'un chef d'état.

M. FALCO a pris la parole pour remercier l'assemblée. Il a reconnu le travail important fourni par les enseignants et les élèves et a paru très touché par l'accueil qui lui a été



réservé. Accueil qu'il a d'ailleurs qualifié de « rare et exceptionnel ».

Ce matin là, les élèves avaient présenté, par niveau de classe, tour à tour, plusieurs chants. Nous remer-

cions Cédric GASPARD, parent d'élève bénévole et musicien qui les a accompagné à la guitare, ce qui a permis de dynamiser davantage encore cette rencontre officielle.

Puis avant de quitter l'établissement, M. FALCO, a souhaité s'entretenir avec Mme MEILLET, Directrice de l'école, ainsi qu'avec les élus présents. Autour de la table garnie d'un convivial petit encas, il a fait part de sa volonté de rendre encore plus attractif notre département. Il a évoqué notamment son projet pour l'école du 21^{ème} siècle. Une autre façon d'imaginer l'enseignement à l'école, moins statique. Une réflexion sera menée sur ce sujet par l'équipe communale en collaboration avec les enseignants.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Notre municipalité abrite au sein du bâtiment de la mairie sa bibliothèque /médiathèque. Et puisque la culture n'a pas de prix, votre abonnement y est totalement gratuit.

Avec lui, vous pouvez emprunter des livres, revues, jeux pour enfants ou les consulter sur place, et il vous donne aussi l'accès à un incroyable catalogue de médias en ligne. Dans cet espace numérique, vous trouverez toutes sortes de formations multithématiques (Excel, Word, Photoshop...) mais aussi des thèmes traitant du développement personnel (programmes sportifs, yoga, pilates, fitness, méditation...)

Vous pourrez apprendre à créer C.V et lettre de motivation, écouter de la musique, de la littérature audio, lire des périodiques, voir des films,

découvrir des activités pour les plus jeunes, apprendre des langues étrangères...

Venez vous renseigner en Mairie, nous vous donnerons le mode d'emploi, ainsi vous pourrez profiter pleinement de tous les avantages de cet abonnement.

Les bénévoles de Lisons Ensemble, association qui gère la bibliothèque, vous accueillent les mercredis et vendredis après-midi aux heures d'ouverture de la Mairie. En dehors de ces permanences, les employés de la Mairie se feront un plaisir de vous recevoir.

La P'tite ludothèque :

Le Département a offert à la bibliothèque une malle contenant des jeux pour les enfants de 0 à 3 ans

« La p'tite ludothèque ». Ces jeux peuvent être utilisés sur place ou bien être empruntés.



RIS - LA MOTHE (Renseignements, Informations, Services)

Le RIS, situé sur l'aire de repos de La Mothe, accueille désormais trois panneaux de signalisation.

Deux d'intérêt culturel et touristique et un consacré à la signalisation économique. Ce dernier indique les parcs d'activités ainsi que les artisans et commerçants situés sur notre commune.

Une idée lancée par l'équipe muni-

cipale précédente, conservée, réfléchie et menée jusqu'à son terme.

Ces panneaux racontent l'histoire de notre commune à travers son patrimoine et mettent en exergue les nombreuses entreprises implantées sur notre territoire.

Merci à la Commission Tourisme et Communication pour son travail.



TABLES DE PIQUE-NIQUE

Peu avant l'été la commune a installé sur la place de l'église une table de pique-nique supplémentaire. Une riche idée qui a permis à de nombreux vacanciers et randonneurs de passage, de prendre leurs repas dans de bonnes conditions.



CONCOURS DE NOËL

ILLUMINATIONS DE NOËL

Cette année, dans le cadre des fêtes de fin d'année, et dans le but de participer à l'animation de votre village, nous vous invitons à mettre en scène et en lumière vos façades, jardins et devant de porte.

Pour récompenser votre imagination, la Commission Communication organisera un concours ouvert à tous les habitants de la commune.



Le règlement de ce concours sera disponible en mairie à compter du 15 novembre prochain.

PÔLE NUMERIQUE

Nous vous rappelons qu'au sein de la mairie, vous avez la possibilité, depuis quelques mois, de faire vos démarches administratives, recherches, prises de renseignements, impressions de vos documents sur l'ordinateur et l'imprimante tout spécialement mis à disposition du public. Vous pouvez également venir recharger vos appareils de type ordinateur portable et téléphone. Cet espace a été créé pour vous, n'hésitez donc pas à vous rendre sur place. Les secrétaires de mairie sont là aussi pour vous guider en cas de besoin.

